

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 05 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze le cinq décembre, à 20 heures 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Roland GILBERT, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : GILBERT Roland, Maire, BONNET Jean-François, COURIVAUD Bernadette, REVIDON Laurent, RICHARD Françoise, Adjoints, JULIEN Alain, COTTIN Gérard, GRESSIN Michèle, TAELEMAN Julien, PETIT Philippe, FERRAND Thierry, DESABRE Evelyne, RAVARD Valérie, KOOS Christine, LAIGOT Stéphane, BARILLET-LYON Katia.

ABSENT(S)/EXCUSÉ(S) : BERTRAND Isabelle, AUDOIN Sandrine, COMPAIN Olivier.

ABSENT(S) : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thierry FERRAND.

POUVOIR(S) : de COMPAIN Olivier à REVIDON Laurent.

PRESENTATION DES ACTIVITES DU CORPS DES SAPEURS POMPIERS DE NÉRONDES

Intervention du lieutenant Cédric MICHARD, venu présenter la partie opérationnelle du centre de secours de Nérondes depuis son arrivée en 2004 (effectifs et recrutements, nombre d'interventions et difficultés relatives à la présence de personnel disponible en journée...).

Il était accompagné de Monsieur Francis ORGERET, président de l'amicale de sapeurs-pompiers, venus exposer les différentes activités de cette association (vente des calendriers, rifles et manifestations diverses) permettant de contracter des assurances pour les pompiers, d'acheter des cadeaux de Noël aux enfants, d'acquérir du matériel et d'effectuer de menus travaux au centre de secours.

La présentation se termine par un échange entre les membres du conseil municipal et les intervenants.

* * *

Adoption, à l'unanimité, du procès-verbal du 17 octobre 2014.

* * *

D'entrée de séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil municipal d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour, à savoir : « Décision modificative N°1 au budget primitif assainissement 2014 et signature de la convention entre la communauté de commune de Nérondes et la commune pour l'occupation de la bibliothèque par le RAMPE (relais assistants Maternels Parents Enfants) ».

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

CONVENTION ENTRE LA CDC DU PAYS DE NERONDES ET LA COMMUNE POUR L'UTILISATION DE LA BIBLIOTHEQUE PAR LE RAMPE :

Monsieur le Maire présente le projet de convention proposé par la Communauté de Communes du Pays de Nérondes en vue d'accueillir à la bibliothèque, les enfants recensés par le RAMPE (relais assistants maternels parents enfants).

L'objet de cette convention est de favoriser l'éveil du jeune enfant et de le familiariser au support écrit et à la découverte des livres.

Les jours et heures de fréquentation seront précisés dans la convention. A noter qu'en réponse à une question, il ne sera pas adapté les heures de ménage en fonction de l'accueil des enfants.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toute disposition nécessaire en fonction des responsabilités de chacune des parties.

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2014 :

Monsieur Laurent REVIDON, adjoint au Maire chargé des finances, informe les membres du conseil qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits afin de régulariser une dépense déjà validée du budget assainissement.

Il propose les modifications suivantes :

- Cpte 621 : - 400 €
- Cpte 622 :+ 400 €

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

* * *

DESIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET D'UN MEMBRE SUPPLEANT A LA COMMISSION EVALUATION DE TRANSFERT DE CHARGES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NERONDES :

Suite à l'évolution de la fiscalité communautaire et conformément à la loi, la communauté de communes du Pays de Nérondes a créé en 2008 une commission « évaluation de transferts de charges ». Il y a donc lieu de désigner un membre titulaire ainsi qu'un membre suppléant qui représenteront la commune aux différentes réunions.

Après proposition de candidatures, à l'unanimité, le conseil municipal décide de nommer :

- Monsieur Roland GILBERT, membre titulaire et Monsieur Thierry FERRAND, membres suppléant.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DE LA VALLEE DE LA BELAINE :

Vu l'arrêté préfectoral N°2013-1-134 du 31 janvier 2013 portant création du syndicat intercommunal d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement hydraulique de la Vallée de la Belaine et de ses affluents étendu au bassin versant de la Vauvise, les statuts annexés prévoyaient à l'article 4 que le siège social était à MENETOU RATEL.

Sur une proposition formulée par le Président du syndicat, le comité s'est réuni le 6 octobre 2014 pour décider de la modification statutaire suivante :

Article 4 : le siège du syndicat est fixé à la mairie de Précý.

Article 7 : les fonctions de trésorier sont exercées par le receveur de la commune siège.

En conséquence il vous est proposé :

D'adopter la modification de l'article des statuts proposée et votée par le comité syndical lors de sa réunion du 6 octobre 2014 selon la nouvelle rédaction ci-annexée.

De demander à la préfecture du Cher de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts du syndicat.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité ces modifications.

* * *

COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2013 (RPOS) :

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service l'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

La Direction Départementale des Territoires, assistant conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport par Monsieur le Président du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Nérondes, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIAEP de Nérondes. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN MUNICIPAL AU PROFIT DE TOURAINE CHER NUMERIQUE :

Dans le cadre du passage de la fibre optique pour le très haut débit sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Néronde, il est nécessaire d'installer, sur une parcelle de terrain communal, un local technique dédié à cette opération.

A cette fin, une convention en vue de l'occupation du domaine public pour la construction du bâtiment et la pose de fourreaux pour la mise en place de câbles, sera établie, selon une durée de 12 ans, à titre gracieux entre la commune de Néronde et Touraine Cher Numérique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise, Monsieur le Maire, à signer ladite convention.

* * *

CONVENTION DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION ASER :

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil, la nécessité d'avoir recours à l'association ASER (Association Solidarité Emplois Ruraux) pour l'emploi de personnel qui assurera des missions ponctuelles liées à l'entretien ménager des bâtiments communaux et notamment, dans un premier temps dans les établissements scolaires, à raison de 8 heures par semaine.

A l'unanimité, les membres du conseil, autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et à effectuer toutes les démarches administratives et comptables relative à ce dossier.

* * *

CONVENTION RELATIVE A L'EXPLOITATION DU CINEMOBILE :

Afin de pérenniser la venue du cinémobile dans notre commune, véritable outil d'aménagement culturel en milieu rural, Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'une nouvelle convention tripartite précisant les nouveaux tarifs du public ainsi que la participation des communes au 1^{er} janvier 2015 doit être signée par l'établissement public de coopération culturelle « Ciclic (ex Centre Images)», l'Association rurale de culture Cinématographique, et la commune de Néronde.

A noter que dorénavant, la commune devra fournir à Ciclic un bilan de fréquentation annuel du cinémobile.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à signer la présente convention qui prendra effet à la date de signature et arrivera à expiration au 31 décembre 2017.

OUVERTURE D'UN C.D.D ACCROISSEMENT TEMPORAIRE A 7/35^{ème} :

Madame Françoise RICHARD, adjointe en charges des affaires scolaires, fait part aux membres du conseil, des difficultés rencontrées quant à la planification des horaires de travail du personnel affecté aux écoles et plus particulièrement en ce qui concerne la surveillance des élèves pendant la pause méridienne à l'école élémentaire.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose l'ouverture d'un poste de contrat à durée déterminée (accroissement temporaire d'activité) d'adjoint technique 2^{ème} classe à 7/35^{ème} à compter du 5 janvier 2015.

Accord à l'unanimité des membres du conseil.

* * *

OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{ème} CLASSE A 15/35^{ème} :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il est nécessaire de prévoir le remplacement de l'agent affecté à la comptabilité suite à sa demande de mutation à compter du 1^{er} janvier 2015 et propose l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à 15/35^{ème} afin d'assurer la continuité du service.

A l'unanimité, les membres du conseil émettent un avis favorable à cette proposition et charge Monsieur le Maire de régler les modalités de recrutement.

* * *

PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT D'UN ENFANT DE NERONDES SCOLARISÉ A BOURGES :

Par courrier en date du 05 novembre 2014, la ville de BOURGES réclame à la municipalité un montant de 201.73 € concernant des frais de scolarité d'un élève domicilié à Nérondes pour l'année scolaire 2013/2014.

Les membres du conseil émettent un accord de principe car toute affectation en classe spécialisée est une dépense obligatoire pour la commune de résidence.

ENCAISSEMENT DU PRODUIT DE L'ABATTAGE DES PEUPLIERS :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a reçu une proposition émanant de la SCA UNISYLVA d'un montant de 5.700 €, correspondant au produit de l'abattage et de la commercialisation des peupliers situés à l'étang de la Garenne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et émet un avis favorable à l'encaissement de la somme ci-dessus indiquée.

* * *

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Monsieur Laurent REVIDON, adjoint au Maire délégué aux finances, présente la demande de subvention du club de Handball de Nérondes.

Après la présentation du rapport d'activité ainsi que des éléments financiers qui se sont avérés complets, le conseil municipal, à l'exception de M. Stéphane LAIGOT (en raison de son appartenance à l'association), décide de répondre favorablement et à l'unanimité, à la demande de soutien financier du club sportif pour un montant de 400 €.

D'autre part, Monsieur Julien TAELMAN, conseiller municipal et président de l'ADMR (aide à domicile en milieu rural) est invité par Monsieur le Maire à expliquer les différentes modalités de fonctionnement de cette association d'aide à la personne et met ainsi en avant les difficultés financières importantes dues à un contexte économique difficile.

Monsieur le Maire présente alors la demande de subvention dont il a été destinataire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, hormis M. Julien TAELMAN, qui ne prend pas part au vote, décide d'octroyer dans un contexte associatif et à titre exceptionnel, une aide financière de 800 € pour l'année 2014.

≈ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES ≈

- ☞ Présentation du dossier type de demande de subvention des associations
- ☞ Présentation du projet du plan local d'urbanisme intercommunal à venir qui se substituera dès 2016 au plan d'occupation des sols actuel
- ☞ Rapport d'activité 2013 du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher
- ☞ Invitation du conseil municipal à la fête de Noël du Secours Populaire Français, le 20 décembre prochain à la salle des Fêtes de Nérondes
- ☞ Proposition du Crédit Mutuel pour une prestation de vidéosurveillance des bâtiments communaux

- ☞ Mise en place de l'entretien professionnel des agents à partir de 2015
- ☞ Appel aux volontaires fait par Mme Bernadette COURIVAUD, adjointe, pour la décoration de fin d'année de la salle des fêtes, pour la distribution des colis en faveurs des personnes âgées et ainsi que du bulletin municipal
- ☞ Rappel aux administrés intéressés pour la fourniture d'un composteur par le SMIRTOM pour la somme de 10 €
- ☞ Demande de Monsieur Olivier COMPAIN (rapportée par M. Laurent REVIDON) pour la modification du jour des conseils municipaux et éventuellement la planification des séances

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus désignés.